

6. Interpellations

De M. Cédric Dupraz et consorts (POP) : Un gîte pour les touristes (26 février 2003)

« Le bâtiment de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville 3 accueille actuellement l'école de puéricultrices-éducatrices. Or, celle-ci fermera ses portes en fin d'année scolaire 2003. Son bail ne sera toutefois résilié que le 31 janvier 2004.

Le Conseil communal a-t-il déjà pensé à une nouvelle affectation de ce bâtiment ? Si oui, laquelle ?

Est-il envisageable de créer une structure d'accueil duale ? Celle-ci comprendrait premièrement des logements destinés à des étudiants venus de l'extérieur, susceptibles de rester au minimum une année, et deuxièmement des chambres pour touristes à bas prix. La deuxième affectation s'approcherait naturellement du concept d'Auberge de Jeunesse à but non lucratif. En effet, l'emplacement idéal au centre de notre ville pourrait servir de tremplin aux touristes venus visiter notre belle région. Au niveau des infrastructures, une cuisine et un réfectoire existent déjà. Toutefois, un aménagement de certaines salles de cours en chambre ou en dortoir devrait être effectué.

A l'heure actuelle, force est de constater que certains touristes arrivant dans notre ville doivent, après une longue journée de vélo, de marche ou de ski de fond par exemple, chercher un endroit pour dormir. Ces lieux sont rares, parfois fermés ou trop chers pour certaines bourses. De plus, si le camping est de toute évidence un endroit sympathique et aux prix fort intéressants, celui-ci n'est malheureusement pas ouvert durant la période hivernale. Par conséquent, nous sommes persuadés que la mise à disposition d'un gîte connu, facile d'accès et bon marché, encouragerait l'arrivée de nombreux touristes.

Il existe actuellement en Suisse 62 « Auberges de Jeunesse » à proprement parler, avec différents degrés d'autonomie (dépendance envers Zurich ou simplement reconnaissance du logo), qui leur permettent, dans tous les cas, d'être reconnues sur le réseau national.

Bref, une politique visant à promouvoir le tourisme commence peut-être par faciliter l'hébergement des personnes qui souhaitent venir visiter nos contrées : un point de chute est nécessaire avant d'aller voir celle du Saut-du-Doubs (pas drôle, désolé !).

6. INTERPELLATIONS

6.1. de M. Cédric Dupraz et consorts (POP): Un gîte pour les touristes

"Le bâtiment de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville 3 accueille actuellement l'école de puéricultrices-éducatrices. Or, celle-ci fermera ses portes en fin d'année scolaire 2003. Son bail ne sera toutefois résilié que le 31 janvier 2004.

Le Conseil communal a-t-il déjà pensé à une nouvelle affectation de ce bâtiment? Si oui, laquelle?

Est-il envisageable de créer une structure d'accueil duale? Celle-ci comprendrait premièrement des logements destinés à des étudiants venus de l'extérieur, susceptibles de rester au minimum une année, et deuxièmement des chambres pour touristes à bas prix. La deuxième affectation s'approcherait naturellement du concept d'Auberge de Jeunesse à but non lucratif. En effet, l'emplacement idéal au centre de notre ville pourrait servir de tremplin aux touristes venus visiter notre belle région. Au niveau des infrastructures, une cuisine et un réfectoire existent déjà. Toutefois, un aménagement de certaines salles de cours en chambre ou en dortoir devrait être effectué.

A l'heure actuelle, force est de constater que certains touristes arrivant dans notre ville doivent, après une longue journée de vélo, de marche ou de ski de fond par exemple, chercher un endroit pour dormir. Ces lieux sont rares, parfois fermés ou trop chers pour certaines bourses. De plus, si le camping est de toute évidence un endroit sympathique et aux prix fort intéressants, celui-ci n'est malheureusement pas ouvert durant la période hivernale. Par conséquent, nous sommes persuadés que la mise à disposition d'un gîte connu, facile d'accès et bon marché, encouragerait l'arrivée de nombreux touristes.

Il existe actuellement en Suisse 62 «Auberges de Jeunesse» à proprement parler, avec différents degrés d'autonomie (dépendance envers Zurich ou simplement reconnaissance du logo), qui leur permettent, dans tous les cas, d'être reconnues sur le réseau national.

Bref, une politique visant à promouvoir le tourisme commence peut-être par faciliter l'hébergement des personnes qui souhaitent venir visiter nos contrées: un point de chute est nécessaire avant d'aller voir celle du Saut-du-Doubs! (pas drôle, désolé!)"